



# Trait d'Union Janséen

## Bulletin municipal gratuit de la commune de Jans

Mairie - 8 place de l'Eglise - 44170 JANS - Tél : 02 40 51 43 73 - Fax : 02 90 92 73 97 - Courriel : [communedejans@wanadoo.fr](mailto:communedejans@wanadoo.fr) - Site Web : [www.mairie-jans.fr](http://www.mairie-jans.fr)

### *Le mot du maire*

Sur la demande de M. le Sous-Préfet, le conseil municipal du 30 septembre a du prendre une délibération pour confirmer l'accord de principe de la construction d'une école publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à bulletins secrets, a renoncé à l'accord de principe de la construction d'une école publique par 8 voix contre, 1 blanc et 5 voix pour.

Suite à cette délibération, j'ai personnellement convié M. le Sous-Préfet à participer à une réunion de travail avec le conseil municipal afin de nous informer sur les conséquences de cette délibération.

Au cours de cette réunion, M. le Sous-Préfet nous a expliqué qu'il serait obligé, par sa fonction, de mettre de suite la commune sous tutelle avec obligation de créer immédiatement l'école publique, nous interdisant tout autre investissement avant cette réalisation, sans pouvoir prétendre aux subventions de la part de l'Etat pour cette construction.

Le 17 octobre, le conseil municipal s'est réuni à huis clos afin de débattre de nouveau sur cette question. Une première délibération a été prise pour annuler la précédente, prise le 30 septembre, à bulletins secrets, par 12 voix pour et 2 contre. Une deuxième délibération a été présentée sur la table, demandant l'accord de principe à la création d'une école publique et de prévoir les crédits nécessaires (avec la recherche des aides financières auprès des autres collectivités et de l'Etat).

Après en avoir délibéré à bulletins secrets, **le conseil municipal, sous contrainte du respect des dispositions législatives et réglementaires**, accepte l'accord de principe de la construction d'une école publique pour une ouverture à la rentrée 2013 par 10 oui, 2 blancs et 2 non.

Chers Concitoyens, je tenais à vous informer personnellement de cette décision dont je sais qu'une majorité d'entre vous est opposée, mais nous ne pouvons pas aller contre la Loi.

Cette construction se fera auprès de la salle de sports. A ce jour, je ne peux pas vous communiquer le coût de l'opération, ainsi que de celui d'une cantine municipale qui servira aux deux écoles et dont l'emplacement n'est pas encore choisi.

Si je regrette profondément cette situation, je peux vous affirmer que je veillerai à ce que cette réalisation se fasse aux meilleures conditions afin de ne pas augmenter trop fortement vos impôts locaux.

Je reviendrai vers vous dans un prochain bulletin municipal pour vous informer des coûts et des conséquences financières de ces constructions.

Le Maire,  
André MARSAC

Pour info : la scolarité d'un enfant en primaire est de 8 ans ; le financement de la construction d'une école est de 20 ans...

### Etat civil

#### NAISSANCE

Timéo LATOUCHE  
Le 16 octobre 2011  
La Lézirais

#### DECES

Odette BRIAND née URVOY  
Le 1er novembre 2011  
Guindrais

Prochaine parution le 19 décembre 2011 - Articles pour le 21 novembre 2011, de préférence par courriel (mettre en objet : **TU info**)

Elodie BOUTON-FERRE et Jean-Charles POULARD ont contribué à ce numéro.

Mise en page par Elisabeth MOREAU - Imprimé en 500 exemplaires par la mairie de Jans - Directeur de la publication : André Marsac, maire.

Version couleur au format PDF téléchargeable sur : [www.mairie-jans.fr](http://www.mairie-jans.fr)

## Les petites annonces

### Fête de Noël de l'école Saint-Michel

L'OGEC de l'école Saint Michel de Jans organise sa traditionnelle fête de Noël le samedi 10 décembre 2011 à partir de 20h à la salle des loisirs de Jans.

#### Au menu cette année :

- terrine de Poisson ;
- poulet basquaise et riz OU joue de porc sauce moutarde à l'ancienne et gratin dauphinois ;
- fromage ;
- tarte aux fruits ; café (en salle).

#### Menu enfant :

- hachis Parmentier ; crème au chocolat ; 1 boisson

Les repas sont vendus 14 € pour les adultes et 5 € pour les enfants.

Si vous souhaitez venir nous rejoindre ou profiter des livraisons à domicile le samedi après-midi, vous pouvez contacter Angélique GOURET au 02 40 51 36 65 ou Valérie GAUTIER au 02 40 79 36 12.

### Marché de Noël

Un marché de Noël se tiendra le dimanche 4 décembre 2011 de 10 h à 18 h dans la salle municipale de Jans.

Contact : Françoise Hoerter, Chambres d'hôtes « Le Pré Marie », Les Planchettes à Jans ☎ 06 01 85 68 75.

### La boulangerie de Jans

⇒ *Des idées pour surprendre vos invités.* Votre boulanger pâtissier vous proposera, au marché de Noël de

Jans, le dimanche 5 décembre 2011 : une dégustation gratuite de nouvelles bûches légères, de pains spéciaux pour accompagner vos plats festifs. Les flyers présentant tous les produits de fin d'année seront disponibles. Une restauration sera proposée sur place.

⇒ *Rappel.* Pendant la saison hivernale, la boulangerie est fermée le samedi après midi.

⇒ *Nouveau.* Nous proposons de livrer à domicile les produits du marchand d'huitres (huitres, crabes, moules, crevettes, bigorneaux,...) uniquement le samedi et à condition de les réserver au plus tard le vendredi.

### BT services



Maintenant à votre service pour vos travaux de :

- assainissement mise aux normes, micro station
- tranchée technique, raccordement
- création voie accès, empiérement
- tout travaux pelle et mini pelle
- tous projets de terrassement

Le Champ Brezin, 44170 Jans, 06 45 51 19 67, btserices@orange.fr

### Collecte des pneus usagés

Déposer vos pneus propres, déjantés et non découpés à la déchetterie intercommunale de Lusanger du 5 au 25 Novembre 2011 (seulement ceux des véhicules automobiles, des motos/2roues) Tél : 0240070883

## Campagne d'hiver des RESTOS DU CŒUR de Nozay

La campagne d'été s'est achevée le 28 octobre. En novembre, les bénévoles des Restos du Cœur du centre de Nozay vont se retrouver pour faire le grand nettoyage de leur local. Les bénévoles vont également suivre des formations pour recevoir les prochaines inscriptions, assurer l'accueil et l'aide à la personne. Ils participeront aussi à différentes réunions pour préparer la gestion des approvisionnements et leur assemblée générale. Il n'y aura donc pas de distribution alimentaire pendant tout le mois de novembre.

⇒ La nouvelle campagne d'hiver commencera par une journée d'inscription préalable obligatoire, le vendredi 26 novembre de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h.

⇒ Les documents nécessaires à l'inscription seront réclamés pour constituer le dossier des personnes qui pourront être accueillies.

⇒ Renseignements au 02 40 79 59 54 le vendredi 26 novembre à partir de 8h30.

⇒ Enfin la première distribution de la campagne d'hiver aura lieu le vendredi 2 décembre à partir de 14 h.

### PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

29/09	BEN HAMOUDA Mounir, Lotissement de la Musse	Maison individuelle
12/10	NARCISSE Sébastien et JOLIVET Sabrina, La Grand'Ville	Maison individuelle

### DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES

3/10	BOURDEAU Paul, Le Bas Châtenay	Abri de jardin
3/10	DUBOIS Olivier et SIMON Anne, La Lézirais	Abris de jardin
3/10	MENORET Yann, La Chelonnaire	2 velux
3/10	COLLAS Christian, La Foie	Pose d'un muret et portillon

# Informations communales



## Elaguez !!!

Ne laissez pas la nature envahir le réseau téléphonique



Le réseau téléphonique véhicule des communications

... le préserver, c'est maintenir le lien entre les personnes

## Propriétaires d'arbres votre attention

Il est rappelé qu'il appartient aux propriétaires d'arbres de procéder régulièrement à l'appréciation de leur état et de veiller à élaguer les branches qui pourraient occasionner des dégâts aux réseaux de distribution de l'électricité et du téléphone. Les riverains concernés s'exposent à la mise en cause de leur responsabilité civile, voire de leur responsabilité pénale, dans l'hypothèse où des dommages seraient causés aux câbles de France Télécom (art. 1383 et suivants du Code Civil ; art. L65 du Codes des Postes et Communications Electroniques, qui prévoit une amende de 1500 € par câble endommagé).

En ce qui concerne l'entretien des plantations, même si les distances légales sont respectées, il arrive que les branches débordent chez le voisin. Dans ce cas, chaque propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin ( article 673 du Code Civil).

## Information du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la région de Châteaubriant-Nozay-Derval



Les élèves inscrits au transport scolaire doivent être vêtus de leur gilet jaune du domicile à la montée dans le car, le matin, et de la descente du car à leur domicile, le soir.

Cette obligation s'inscrit dans une politique de sécurité, menée par le Conseil Général de Loire Atlantique depuis 2009 : chaque année, des enfants sont victimes d'accidents de la route. Le gilet jaune permet aux élèves d'être vus par les automobilistes.

### Nouveau depuis le 3 novembre 2011 :

- Les élèves devront être vêtus de leur gilet jaune :
  - le matin, de la descente du car à l'entrée dans leur établissement scolaire
  - le soir, de la sortie de leur établissement scolaire à la montée dans le car.
- Pour les élèves scolarisés sur Châteaubriant, ils devront garder leur gilet jaune :
  - dans les navettes, entre la plateforme des cars et leur établissement scolaire,
  - ET sur la plateforme des cars de Châteaubriant.



Les élèves ne respectant pas cette règle de fonctionnement s'exposent à l'envoi d'un avertissement, pouvant aller jusqu'à une exclusion d'une semaine

## Informations générales



### Caisse d'Allocations Familiales : relais du Castelbriantais

Les conseillères en économie sociale et familiale sont présentes au relais Caf du Castelbriantais, 7 rue Gabriel Delatour, 44110 Châteaubriant.

Dans votre vie quotidienne de nombreuses questions se posent à vous :

- Vous êtes parent ou vous percevez le revenu de solidarité active (RSA) majoré ;
- Vous avez des difficultés financières ;
- Vous souhaitez être aidé dans la constitution d'un dossier de surendettement ;
- Vous avez des questions sur une éventuelle reprise de travail ;
- Vous avez un projet logement ;
- Vous souhaitez partir en vacances...

La conseillère vous informe sur vos droits, vous accompagne dans vos démarches, recherche avec vous des solutions, vous oriente et vous conseille (mode de garde, gestion du budget familial, organisation familiale et financière, ...).

Elle anime également des activités en groupe :

- Sur des thèmes de la vie quotidienne (parentalité, consommation, alimentation..);
- Pour construire un projet vacances ;
- Des actions collectives sur le thème de « mieux se connaître et valoriser ses atouts » afin de renforcer la confiance en soi et son aisance relationnelle.

Pour en savoir plus sur cette action, des réunions d'information sont prévues sur ce thème, au relais Caf, 7 rue Gabriel Delatour 44110 Châteaubriant :

✓ les mardis 6 ou 13 décembre 2011 de 14 h à 16 h ;

✓ le mardi 3 avril 2012 ou jeudi 5 avril 2012 de 14 h à 16 h.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre les conseillères au : 02 28 04 03 00 ou 02 28 04 03 01.

**A noter que** les permanences des techniciens conseils au Relais Caf de Châteaubriant sont dorénavant les suivantes:

⇨ - lundi matin de 9h à 12h30

⇨ - lundi après-midi sur rendez-vous en appelant le 02 51 83 44 25

⇨ - le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

## Votre CPAM vous informe

### Je facilite mes démarches avec l'Assurance Maladie en ouvrant mon compte ameli !

Pour gagner du temps, simplifier mes démarches de santé et mieux suivre mes remboursements, je pense à ameli, l'Assurance Maladie En Ligne.

Il y a trois bonnes raisons d'ouvrir mon compte sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) :

- **Plus besoin de consulter mes relevés papier.**  
Je suis mes remboursements ou le paiement de mes indemnités journalières en temps réel, 24h/24. Je trouve également le montant des franchises et des participations qui m'ont été prélevées.
- **J'effectue depuis chez moi les démarches les plus courantes auprès de la Cnam.**

Je peux aussi, en un clic, télécharger mes attestations de droits et d'indemnités journalières.

- **Je me connecte à tout moment à ma Caisse d'Assurance Maladie.**

J'échange par mail avec ma Caisse pour obtenir des renseignements et poser mes questions.

#### Comment ouvrir mon compte ameli ?

⇒ Je me munis de mon numéro d'assuré social et de mon code\* que l'Assurance Maladie m'a adressé par courrier ;

⇒ Je me connecte sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ;

⇒ Je clique sur Mon compte.

Mon Compte est un espace personnalisé et entièrement confidentiel.

\* Si je n'ai pas reçu de code ou si je l'ai perdu, j'effectue une demande sur [ameli.fr](http://ameli.fr). Un nouveau code me sera adressé par courrier.

#### A (re)découvrir !

Je me connecte sur [ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr) et je consulte l'information médicale sur les maladies courantes, validée par les autorités de santé. Je trouve aussi sur ce site des conseils de prévention.



## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

#### Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales ;
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin ;
- être de nationalité française. Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires pour participer aux élections municipales et/ou européennes ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

#### Comment s'inscrire ?

On peut s'inscrire en se rendant à la mairie ou sur le site [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) ; opération en ligne « inscriptions sur les listes électorales ».

#### Auprès de quelle mairie ?

- à la mairie de la commune où l'on possède son domicile (ou de la commune où l'on réside de manière effective et continue depuis au moins 6 mois) ;

- à la mairie d'une commune où l'on est inscrit au rôle d'une contribution directe communale (impôts locaux) depuis au moins 5 ans ;
- à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence en tant que fonctionnaire public.

#### À noter :

- les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office. Les fichiers utilisés pour cette inscription peuvent être incomplets, il est donc préférable de vérifier son inscription ;
- il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales). Pour pouvoir voter en 2012, il faut donc s'inscrire avant le 31 décembre 2011.

#### Prochaines échéances électorales :

- ⇒ 22 avril et 6 mai 2012, élection présidentielle ;
- ⇒ 10 et 17 juin 2012 élections législatives.

## Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, votre Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) est devenue la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail). Ce changement de nom n'a pas modifié les missions de l'organisme :

- préparer et payer la retraite des salariés ;
- accompagner les assurés fragilisés par la maladie, le handicap ou l'accident ;
- prévenir les risques professionnels, assurer la sécurité et la santé au travail.

⇒ Nous rappelons aux futurs retraités, qu'avant tout déplacement, il faut appeler le 3960, numéro de téléphone unique sur toute la région Pays de la Loire (prix d'un appel local depuis un poste fixe). Pour appeler depuis l'étranger, d'une box ou d'un téléphone mobile, composez le 09 71 10 39 60.

Retrouvez notre offre de service sur internet : carsat-pl.fr et lassuranceretraite.fr. La Carsat, la référence retraite et santé au travail de la Sécurité sociale.

## Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Source : brochure distribuée par l'Institut National de Prévention de l'Éducation pour la Santé (INPES).

### Pourquoi est-ce dangereux ?

Le monoxyde de carbone est dangereux car c'est un **gaz invisible, inodore, toxique et mortel**. Il est **indélectable**. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz, charbon, essence. Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang. Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure. Il provoque deux types d'intoxication :

- l'intoxication faible ou chronique. Elle est lente et se manifeste par des maux de tête, des nausées et de la fatigue.
- l'intoxication grave. Plus rapide, elle entraîne des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance, le coma ou le décès.

*Ces intoxications peuvent laisser des séquelles à vie. Le monoxyde de carbone est responsable de 6 000 intoxications par an en France et de près de 300 décès.*

### Quelles sont les causes du danger ?

Une mauvaise combustion et une mauvaise aération.

- Dans des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude **mal entretenus**, les combustibles brûlent mal. Il y a risque **d'émission de monoxyde de carbone**.
- Une flamme a besoin d'air pour brûler. Dans un **logement insuffisamment aéré**, la combustion sera incomplète et émettra du monoxyde de carbone.
- Un **conduit d'évacuation bouché ou obstrué** ne permet pas aux gaz issus de la combustion de s'évacuer.

### Comment éviter les intoxications ?

- Faites **vérifier chaque année** vos installations par un professionnel : chaudières, chauffe-eau, cheminées, inserts et poêles, conduit d'aération.
- **Aérez votre logement** même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air.
- Faites **effectuer un ramonage mécanique** de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.
- N'utilisez pas des chauffages d'appoint en continu. Ils ne sont pas raccordés à l'extérieur et doivent être utilisés dans des pièces ventilées.

### Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Aérez, évacuez et appelez les secours.

Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements ... pensez au monoxyde carbone. En cas de suspicion :

- aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- arrêtez vos appareils à combustion si possible ;
- évacuez les locaux et bâtiments ;
- appelez les secours :
  - ⇒ numéro unique d'urgence européen **112**
  - ⇒ les sapeurs pompiers **18**
  - ⇒ le SAMU **15** ;
- ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

*Il faut être encore plus vigilant lors d'intempéries exceptionnelles, de grands froids ou de périodes de redoux, car les appareils sont davantage sollicités et leur fonctionnement peut être perturbé.*

# Annonces et informations utiles

## Permanences des élus

**André MARSAC**, Maire,  
le jeudi de 9 h à 12 h et sur RDV  
**Philippe MACE**, Adjoint aux bâtiments,  
le mercredi de 8 h 30 à 10 h 30 et sur RDV  
**Annie DELAUNAY**, Adjointe aux affaires sociales,  
le vendredi de 10 h 30 à 12 h  
**Françoise COQUET**, Adjointe aux finances,  
le mardi sur RDV  
**Emile BONNIER**, Adjoint à la voirie,  
le lundi de 8 h à 10 h

## Les numéros d'urgences

Médecins .....15  
Pompiers..... 18  
Gendarmerie.....17

## Le mini marché Place de l'église

A partir de 10 h 30

⇒ mardi : *camion épicerie, poissonnier,*  
⇒ dimanche : *camion épicerie, charcutier-  
traiteur*

De 17 h 30 à 21 h 30

⇒ dimanche : *pizza - paëlla à emporter,*  
☎ 06 11 95 36 23

Samedi : 8 h 30 h à 13 h près de la boulangerie

⇒ marchand d'huîtres

### TRI SELECTIF DOTATION EN SACS JAUNES

Sacs jaunes disponibles au secrétariat de la mairie du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. **Une seule dotation par an.**



**Mairie** - Accueil du lundi au vendredi 9 h à 12 h et le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9 h à 12 h - ☎ 02 40 51 43 73

Services techniques ☎ 02 40 51 42 40

Courriel : [communedejans@wanadoo.fr](mailto:communedejans@wanadoo.fr), site internet : [www.mairie-jans.fr](http://www.mairie-jans.fr)

**Accueil périscolaire** - Route de Nozay - Jans. ☎ 02 40 51 34 37

**Bibliothèque** - Samedi de 10 h à 12 h (Mairie de Jans)

### Communauté de Communes du Secteur de Derval

Eco'Parc - Route de Nantes - Derval. Accueil du public : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et les mardi et vendredi de 14 h à 16 h 30.

Accueil téléphonique : tous les jours sauf le mercredi après-midi au : 02 40 07 08 83. Courriel : [info@cc-derval.fr](mailto:info@cc-derval.fr)

**Trésorerie de Derval** - 4 Rue du Tourniquet - Derval

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 - 12 h 15 ; 13 h 15 - 16 h.

Mercredi : 8 h 30 - 12 h 15 ☎ 02 40 07 70 44

**Déchetterie** (au « vieux bourg » de Lusanger)

Lundi, vendredi, samedi : 14 h - 18 h - Mercredi : 9 h - 12 h

Carte d'inscription à retirer en mairie

**Assistante sociale** - 14 Rue de la Garlais - Derval

M<sup>me</sup> RENARD ou M<sup>me</sup> LEPAN - ☎ 02 40 07 71 66 - Prendre RDV.

**Infirmières** - Pour les soins à domicile, vous pouvez nous joindre via la boîte aux lettres (côté route de la salle municipale de Jans) ou au 02 40 51 02 86

**Psychologue** - 14 Rue de la Garlais - Derval - Consultations gratuites.

Sur RDV avec M<sup>me</sup> BODIN Lydie au 06 84 12 71 37

**Relais Assistantes Maternelles** - Eco'Parc - R<sup>te</sup> de Nantes - Derval

Accueil du public (de préférence sur RDV.) :

Lundi, jeudi, vendredi : 9 h - 13 h - mardi 13 h 45 - 16 h 45

En soirée une fois par mois uniquement sur RDV.

Accueil téléphonique : 02 40 07 27 95

Lundi, mardi, jeudi : 9 h à 17 h - vendredi : 9 h à 12 h 30

Contact : M<sup>me</sup> JALABER Anne-Noëlle

**Maison de l'Emploi** - 14 Rue de la Garlais - Derval.

Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h / 14 h à 17 h.

Le vendredi de 8 h 30 à 12 h. ☎ 02 40 81 82 26

**Enfance - Jeunesse** « Les Potes des 7 Lieux » pour les jeunes de 4 à 17 ans. Allo Baby-Sitting - Centre de loisirs pour les 4/11 ans - Animation Jeunesse 11/17 ans. ☎ 02 28 50 46 39.



## A vos agendas !

DATE	LIEU	MANIFESTATION	CONTACT
25 novembre	Théâtre « Dièse » de Ph. MIRASSOU	Derval - Salle des Fêtes - 20h30	Office de tourisme 02.40.07.70.10
26 novembre	Jans - Salle municipale	Belote	La Pastourelle
4 décembre	Jans - Salle municipale	Marché de Noël	Françoise HOERTER 06 01 85 68 75
10 décembre	Jans - Salle des Sports	Repas et spectacle de Noël	Ecole privée « St Michel »

Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 24 novembre 2011 à 20h00, salle du Conseil, Mairie de Jans